



# AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 60 § 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que la **décision** plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée par le Département de l'environnement du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (MECDD) :

Référence MECDD:	100567
Objet :	l'organisation du "Trail Uewersauer" en date du 21 novembre 2021
Requérant :	Performance Club Monsieur Nico Peters
Adresse :	4, rue des Joncs L-1818 Howald
Date de la décision :	02.11.2021
Lieu :	sur le territoire des communes de GROSBOUS, Wahl, Lac-de-La-Haute-Sure, Esch-sur-Sure, Feulen, Goesdorf et Bourscheid
Début du délai de recours :	05.11.2021
Fin du délai de recours :	07.02.2022
Remarque(s) :	Le public peut prendre inspection de la décision sur le site internet de la commune ( <a href="http://www.groussbus.lu">www.groussbus.lu</a> ) ou <u>sur rendez-vous</u> à la maison communale

Grosbous, le 3 novembre 2021

pr. le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,

le secrétaire,

